



L'ORTHOPHONISTE

N° 417 | Mars 2022

Adhérez

LA FNO

ON S'Y RETROUVE

COLLÈGE FRANÇAIS D'ORTHOPHONIE

Le CFO publie ses premières
Recommandations de bonne pratique
pour les troubles du langage écrit

FNO

Le Texte d'orientations
politiques de la FNO

EXERCICE SALARIÉ

L'exercice salarié,
le combat continue

SOMMAIRE

L'ORTHOPHONISTE N°417 - MARS 2022

3



ÉDITO

Adhérer, un geste qui renforce le poids de l'orthophonie et des orthophonistes !

Par Anne Dehêtre

4



FNO

Le Texte d'orientation de la Fédération nationale des orthophonistes

Par Sophie Tricot

6



Élections Carpinko

Par Isabelle Marel

7



Propositions de la FNO à destination des candidats à l'élection présidentielle

Par Emily Benchimol, Anne Dehêtre, Marie Dutilleul, Christophe Rives

9



CFO

Le Collège français d'orthophonie publie ses 1^{res} Recommandations de bonne pratique pour les troubles du langage écrit

Par Anne Dehêtre et Marie Christel Helloin

13



EXERCICE SALARIÉ

Le combat continue

Par les membres de la commission exercice salarié

17



DOSSIER

Négociations conventionnelles

Par Emily Benchimol, Anne Dehêtre, Marie Dutilleul, Christophe Rives et les membres de la commission exercice libéral

27



ÉTHIQUE

Accès direct en orthophonie - Réflexion éthique

Par Anne Lamothe et la commission éthique

31



FORMATION CONTINUE

Quizz, testez vos connaissances en formation continue !

Par Véronique Pécourt et Cécile Petit

34



FORMATION INITIALE

Tour d'horizon des centres de formation à venir/en projet

Par Alice Perderau

36



PROMOTION DE LA SANTÉ

Point d'étape, la PPSO un dispositif de prévention innovant. Où en est-on ?

Par le bureau de la PPSO

39



PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les risques psycho-sociaux, en parler pour mieux les prévenir

Par Marie Tabaud-Deboth

42



ODM

Adhésion 2022

44



UNADRÉO

École internationale d'été 2022

45



Appel à communication XXIII^{es} Rencontres internationales d'orthophonie 2023

46



JURIDIQUE

Point sur la responsabilité civile de l'orthophoniste

Par Maude Premier

49



CLIN D'ŒIL

Entretien : Moi, Enzo B., dyslexique

Par Aimé Disant

RÉDACTION

78, rue Jean-Jaurès 62330 Isbergues
Tél. 03 21 61 94 91 - Fax : 03 21 61 94 95
redaction@orthoedition.com

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
Anne Dehêtre

RÉDACTION, ADMINISTRATION
Magali Dussourd-Deparis
magali.dussourd@orthoedition.com

PHOTOS ORTHOEDITION

Morgane Le Galloudec - Christel Helloin - Michel Barbier

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Christine Gaudel

PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS AU JOURNAL

Sylvie Tripenne

sylvie.tripenne@orthoedition.com

L'ORTHOPHONISTE est une revue mensuelle éditée par la FNO et offerte par les syndicats régionaux de la FNO à leurs adhérents.

Tarif normal : 90 € / Tarif réduit étudiant : 49 € (Joindre une photocopie de la carte d'étudiant)

Conformément à la loi, la rédaction se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à justifier de sa décision.
Couverture : © FNO

Becquart
IMPRESSIONS

Becquart Impressions,
67 rue d'Amsterdam
59200 Tourcoing
ISSN : 0244-9633

LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA FNO



facebook.com/FNO-Fédération-Nationale-des-Orthophonistes-195355200512591



instagram.com/fno_orthophonistes



youtube.com/channel/UCFn2f-scRBtJqP2_nITsogQ



linkedin.com/in/fno-fédération-nationale-des-orthophonistes-326025222



twitter.com/orthophonistes



vimeo.com/user93703009



Anne Dehêtre,
présidente de la FNO



Adhérer

Un geste qui renforce le poids de l'orthophonie et des orthophonistes !

À la suite de l'annonce des avancées obtenues lors des négociations conventionnelles par la FNO, une collègue remerciait d'abord la FNO, mais souhaitait des renseignements sur les mesures obtenues : je lui ai donc répondu que tout un dossier serait publié dans L'Orthophoniste du mois de mars.

Sa réponse m'a profondément surprise : elle me répondait qu'elle n'était pas adhérente, qu'elle ne recevrait donc pas le mensuel mais surtout qu'elle attendrait donc que les collègues lui fassent un retour (j'en déduis : les collègues syndiquées...).

Soyons très clairs : le fait qu'elle ne soit pas adhérente n'est pas le problème, je milite pour le droit de chacun et de chacune d'adhérer ou non à un syndicat, à une association...

Mais outre le fait que la revue *L'Orthophoniste* du mois de mars est envoyée à tous et à toutes les orthophonistes adhérent ou non à la fédération, je m'interroge et je pense qu'il est temps de faire le point sur les ressources de la FNO et le collectif qui nous anime.

D'abord, compter sur l'investissement des autres, notamment financier car adhérer c'est un investissement financier, pour obtenir en fin de compte les mêmes informations, me paraît reposer sur une idée faussée de comment peut fonctionner un syndicat.

La FNO ne peut vivre que par le soutien de ses adhérents et adhérentes. La FNO est une organisation profondément démocratique qui interroge sans cesse par le biais de ses syndicats départementaux, régionaux, les orthophonistes en prise avec la réalité de terrain. Je n'aurai de cesse d'écrire, de dire aussi, que cette réalité, les représentants syndicaux la cernent finement puisque, dans les statuts de notre fédération, est inscrit depuis sa création l'obligation pour les cadres syndicaux d'avoir une activité professionnelle. Nous sommes tous et toutes confrontés aux

difficultés, à la pénibilité, aux lourdeurs administratives, à la baisse du pouvoir d'achat, mais aussi aux satisfactions et aux joies de notre travail et de notre clinique avec les patients.

Dans le même temps, les représentants syndicaux régionaux et nationaux doivent pouvoir assumer la responsabilité qui est la leur : promouvoir l'orthophonie, défendre la profession et les orthophonistes. Comment ? En effectuant une veille de ce qui se passe dans le monde de la santé, en préparant des dossiers pour répondre à telle interpellation, à telle prise de parole, en se rendant à des réunions où les orthophonistes doivent être représentées, et donc en libérant de leur temps, et en étant indemnisées pour une petite partie de ce temps passé hors de leur cabinet.

La FNO doit aussi s'adjoindre des services indispensables, un secrétariat, un service juridique, un chargé de mission et de communication, un expert-comptable, des consultations d'avocats... et pouvoir s'appuyer sur des ressources payantes si elle veut diffuser des informations fiables et vérifiées.

Mais surtout, la FNO s'appuie sur la force de sa représentativité, sur les orthophonistes qui la soutiennent et qui adhèrent. Notre fédération est de loin l'organisation syndicale représentative des professionnels de santé qui réunit le plus d'adhérents et d'adhérentes et c'est ce qui nous permet, aux niveaux national, régional et départemental d'avoir cette légitimité auprès de tous nos interlocuteurs, d'avoir cette écoute et de gagner beaucoup des combats que nous menons, que nous avons menés. C'est ce qui permet à la fédération d'être « juste » aussi dans ses revendications, dans la défense et la promotion de l'orthophonie que nous exerçons tous et toutes au quotidien : nos adhérents et adhérentes n'ont de cesse de nous interroger, de provoquer échanges et discussions lors des assemblées générales, et en votant les orientations générales de la FNO tous les 3 ans.

Cette force, nous voulons toujours la porter... Seules, les représentantes de la FNO ne peuvent y arriver. Avec votre adhésion, les orthophonistes et l'orthophonie s'en trouveront renforcées : nous comptons sur vous ! Adhérez car ensemble, nous sommes plus forts et surtout, plus écoutés !